

Banque CIC Ouest

Siège Social : 2 Avenue Jean-Claude Bonduelle

44000 NANTES

Capital : 86 998 832 Euros

855 801 072 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 23 AVRIL 2025

Le mercredi 23 avril 2025 à 9 heures 30, les actionnaires de Banque CIC Ouest, société anonyme au capital de 86 998 832 Euros (Quatre-vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trente-deux euros) ont tenu une assemblée générale ordinaire au siège social de la société, 2 Avenue Jean-Claude Bonduelle à NANTES.

La décision de convoquer l'assemblée générale a été prise par le conseil d'administration lors de sa séance du jeudi 27 février 2025.

La convocation a été assurée par courriers électroniques avec accusé de réception adressés à chaque actionnaire et aux Commissaires aux Comptes en date du 8 avril 2025.

L'ordre du jour est le suivant :

▪ **Assemblée Générale Ordinaire** :

- Rapport de gestion relatif à l'exercice 2024
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2024
- Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, affectation du résultat bénéficiaire et quitus aux administrateurs
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024 portant sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations au titre de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier
- Nomination d'un administrateur
- Pouvoir pour formalités

[...]

Deuxième résolution

L'assemblée générale constatant :

- | | |
|---|-----------------|
| - que le bénéfice social de l'exercice s'élève à | 19.436.786,80 € |
| - que le report à nouveau s'élève à | +47.684,51 € |
| - qu'ils constituent ensemble le bénéfice distribuable de | 19.484.471,31 € |

Décide de répartir ce montant ainsi qu'il suit :

- | | |
|--|-----------------|
| - affectation en réserve libre | 19.436.786,80 € |
| - inscription du reliquat disponible au report à nouveau | 47.684,51 € |

Conformément à la loi, l'assemblée générale rappelle les distributions de résultat réalisées au titre des trois derniers exercices :

- Pour l'exercice 2021 : Dividende de 13,04 €
- Pour l'exercice 2022 : Dividende de 9,23 €
- Pour l'exercice 2023 : Aucun dividende

La deuxième résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Laurent BERGER en qualité d'administrateur pour une durée de 5 ans soit à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2029.

La cinquième résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le Président lève la séance à 10 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme
Le 28 avril 2025

Simon CORDIER
Secrétariat du Conseil d'administration





Comptes sociaux au 31 décembre 2024

- Bilan et hors-bilan
- Compte de résultat
- Annexes

BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Note	2024 31 décembre	2023 31 décembre
Caisse, Banques centrales		32 826	36 442
Effets publics et assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	2	3 598 861	3 771 063
Opérations avec la clientèle	3	27 279 482	27 094 960
Obligations et autres titres à revenu fixe	4		
Actions et autres titres à revenu variable	5	6 158	5 951
Participations et autres titres détenus à long terme	6	33 826	31 433
Parts dans les entreprises liées	7	4 199	4 199
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	8	5 081	5 115
Immobilisations corporelles	9	80 846	83 018
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	10	445 606	473 779
Comptes de régularisation	11	294 089	128 420
Total de l'actif		31 780 974	31 634 380

Hors-bilan**Engagements reçus****Engagements de financement**

Engagements reçus d'établissements de crédit

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit

8 040 966

8 139 732

Engagements sur titres

Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise

Autres engagements reçus

BILAN

PASSIF en milliers d'euros	Note	2024 31 décembre	2023 31 décembre
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	12	6 940 386	7 063 021
Opérations avec la clientèle	13	23 001 984	22 844 134
Dettes représentées par un titre	14		5 460
Autres passifs	10	176 403	249 970
Comptes de régularisation	11	621 244	469 930
Provisions	15	175 460	155 397
Dettes subordonnées	16	116 710	116 872
Fonds pour risques bancaires généraux	17	8 456	8 456
Capitaux propres	17	740 331	721 140
- Capital souscrit		86 999	86 999
- Primes d'émission		226 886	226 886
- Réserves		400 516	363 488
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées	17	6 446	6 691
- Report à nouveau		48	48
- Résultat de l'exercice		19 436	37 028
Total du passif		31 780 974	31 634 380

Hors-bilan**Engagements donnés****Engagements de financement**

Engagements en faveur d'établissements de crédit	664	5 500
Engagements en faveur de la clientèle	3 408 449	3 681 253

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit	125 432	82 195
Engagements d'ordre de la clientèle	3 410 420	3 407 371

Engagements sur titres

Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés		

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
+ Intérêts et produits assimilés	24	1 069 926	911 734
+ Intérêts et charges assimilées	24	-921 486	-731 636
+ Revenus des titres à revenu variable	25	172	200
+ Commissions (produits)	26	364 396	354 868
+ Commissions (charges)	26	-71 794	-69 243
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	2 029	1 775
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28	22	79
+ Autres produits d'exploitation bancaire	29	1 372	1 747
+ Autres charges d'exploitation bancaire	29	-6 220	-5 062
= Produit Net Bancaire		438 417	464 462
+ Charges de personnel	30	-207 517	-214 918
+ Autres charges administratives		-135 165	-139 840
+ Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		-8 981	-11 140
= Charges de fonctionnement		-351 663	-365 898
= Résultat Brut d'Exploitation		86 754	98 564
+ Coût du risque	31	-55 670	-46 688
= Résultat d'Exploitation		31 084	51 876
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	32	-668	3 017
= Résultat Courant		30 416	54 893
+/- Résultat exceptionnel		546	-882
+ Impôts sur les bénéfices	33	-11 771	-17 227
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées	17	245	244
= Résultat Net		19 437	37 028
Résultat par action (en euros)		1,79 €	3,40 €

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La banque CIC OUEST est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe CIC et du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice écoulé.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014 -07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Crédits restructurés

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant, les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de

marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 25-120 ans pour les gros œuvres ;
- 10-40 ans pour les clos et couverts ;
- 10-40 ans pour les équipements ;
- 5-15 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.16 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- * un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

- * un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.18 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Note 1.19 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

Note 1.20 Surtaxe impôt sur les sociétés

La loi de finances pour 2025, adoptée le 6 février 2025, a institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en 2024 ou en 2025.

Cette contribution sera assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 et 2025 et sera soumise à un taux de 20,6%.

Cette mesure n'a pas d'impact sur les états financiers clos au 31 décembre 2024 mais elle affectera l'imposition des résultats 2025. Un versement anticipé de la contribution aura lieu en décembre 2025 pour 98% du montant dû.

CIC OUEST sera soumis à cette contribution exceptionnelle au taux de 20,6%, selon l'application du seuil aux groupes d'intégration fiscale. Ainsi, le taux d'IS utilisé pour l'évaluation des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés sera de 30,98% sur 2025.

L'impact financier de cette contribution n'est pas encore quantifiable avec précision à la date de publication des états financiers.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

31.12.2024

31.12.2023

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2024		31.12.2023	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	2 698 578		2 871 624	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)	839	838 900	6 463	838 855
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Créances rattachées	0	60 544	0	54 121
Créances douteuses	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Total	2 699 417	899 444	2 878 087	892 976
Total des créances sur les établissements de crédit		3 598 861		3 771 063
dont prêts participatifs		15 650		15 650
dont prêts subordonnés		0		0

(*) Un montant de 2,4 milliards d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle, correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

NOTE 3 - Créances sur la clientèle

	31.12.2024	31.12.2023
Créances commerciales	77 139	157 205
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	26 251 354	26 114 849
- Titres reçus en pension livrée	0	0
- Créances rattachées	53 794	44 508
Comptes ordinaires débiteurs	437 703	359 406
Créances rattachées	49	3
Créances douteuses	766 597	695 673
Dépréciation	-307 154	-276 684
Total	27 279 482	27 094 960
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	245 932	237 990
dont prêts participatifs	2 833	2 907
dont prêts participatifs douteux	730	806

Les créances douteuses comprennent 617 843 K€ de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 244 758 K€.

Parmi les créances saines, il existe un encours de créances restructurées d'un montant de 87 650 K€.

Le montant du passage en pertes sur les créances douteuses de l'exercice s'élève à 17 855 K€ en 2024 contre 19 243 K€ en 2023.

Dépréciation des créances douteuses

	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2024
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dépréciations sur créances sur la clientèle	276 684	92 033	-61 570	7	307 154
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0
Total	276 684	92 033	-61 570	7	307 154

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 766 597 K€, contre 695 673 K€ au 31 décembre 2023.

Elles sont couvertes par des dépréciations à hauteur de 307 154 K€ soit 40,07%, contre 39,77% à fin 2023.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts, par l'ensemble des dépréciations individuelles, couvrant des risques de crédit, s'établit à 1,11 % fin 2024, contre 1,01 % en 2023.

Notons que les créances saines de CIC OUEST sont également couvertes par la provision générale pour risques de crédit (Cf. note 15).

NOTE 4 - Obligations & autres titres à revenu fixe

Néant

Toutes les obligations ont été cédées en 2014

NOTE 5 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2024				31.12.2023			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres détenus non cotés	0	6 585	0	6 585	0	6 399	0	6 399
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant brut	0	6 585	0	6 585	0	6 399	0	6 399
Dépréciations sur titres		-427	0	-427		-448	0	-448
Total	0	6 158	0	6 158	0	5 951	0	5 951
Plus-values latentes		2 189		2 189		2 646		2 646

NOTE 6 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2024
Autres titres détenus à long terme						
- cotés	0	0	0	0	0	0
- non cotés	29 166	6 507	-4 022	0	0	31 651
Titres de participation	0					0
- cotés	0	0	0	0	0	0
- non cotés	2 273	0	0	0	0	2 273
Sous-total	31 439	6 507	-4 022	0	0	33 924
Ecart de conversion	0					0
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	0					0
Montant brut	31 439	6 507	-4 022	0	0	33 924
Dépréciations						
- titres cotés	0	0	0	0	0	0
- titres non cotés	-6	-92	0	0	0	-98
Sous-total	-6	-92	0	0	0	-98
Montant net	31 433	6 415	-4 022	0	0	33 826

NOTE 7 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2024
Valeur brute	4 200	0	-1	0		4 199
Ecart de conversion	0					0
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées	0					0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	0	0				0
Dépréciation	-1	0	1	0	0	0
Montant net	4 199	0	0	0	0	4 199
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	4 200					4 199

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2024		31.12.2023	
	Entreprises liées		Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	3 524 637		3 771 063	
Créances sur la clientèle	15 025		9 926	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	6 904 198		7 063 021	
Comptes créditeurs de la clientèle	5 611		0	
Dettes représentées par un titre	116 710	116 710	116 872	116 872
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	124 690			
Clientèle	1 540 501		1 523 800	

Seuls les encours supérieurs au seuil fixé par le CIC sont ici renseignés, à savoir 3M€.

La détection des opérations sur entreprises liées est limitée aux filiales du périmètre CIC.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 8 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2024
Valeur brute					
. Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
. Frais d'établissement	0	0	0	0	0
. Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	8 801	0	-1 033	0	7 768
Montant brut	8 801	0	-1 033	0	7 768
Amortissements					
. Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
. Frais d'établissement	0	0	0	0	0
. Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	-3 686	-292	1 291	0	-2 687
Montant des amortissements	-3 686	-292	1 291	0	-2 687
Montant net	5 115	-292	258	0	5 081

Il s'agit principalement de droits au bail.

NOTE 9 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2024
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	6 046	121	-199	0	5 968
. Terrains hors exploitation	73	0	0	0	73
. Constructions d'exploitation	269 660	8 646	-13 917	0	264 389
. Constructions hors exploitation	349	0	0	0	349
. Autres immobilisations corporelles	31 665	3 263	-4 012	0	30 916
Montant brut	307 793	12 030	-18 128	0	301 695
Amortissements					
. Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0
. Constructions d'exploitation	-199 099	-9 265	12 373	0	-195 991
. Constructions hors exploitation	-31	-4	0	0	-35
. Autres immobilisations corporelles	-25 645	-716	1 538	0	-24 823
Montant des amortissements	-224 775	-9 985	13 911	0	-220 849
Montant net	83 018	2 045	-4 217	0	80 846

NOTE 10 - Autres actifs et passifs

	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	0	0	0	0
Comptes de règlement d'opérations sur titres	0	2	0	171
Dettes représentatives des titres empruntés	0	2 332	0	2 438
Impôts différés	0	0	0	0
Débiteurs et créditeurs divers	445 216	173 936	473 416	246 841
Créances et dettes rattachées	390	133	363	520
Dépréciation	0		0	
Total	445 606	176 403	473 779	249 970

Les principales variations portent sur les débiteurs et créditeurs divers. Cette rubrique comprend essentiellement le solde des comptes de passage des systèmes de paiement interbancaires.

NOTE 11 - Comptes de régularisation

	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	3 753	6 519	3 576	122 381
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	7 811	3 902	9 371	1 567
Autres comptes de régularisation	282 525	610 823	115 473	345 982
Total	294 089	621 244	128 420	469 930

NOTE 12 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2024		31.12.2023	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	23 947		92 403	
Comptes à terme		6 875 516		6 921 394
Valeurs données en pension	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	40 923	0	49 224
Total	23 947	6 916 439	92 403	6 970 618
Total des dettes envers les établissements de crédit		6 940 386		7 063 021

NOTE 13 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2024		31.12.2023	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial (*)	3 871 389	1 752 885	4 150 587	2 071 033
Dettes rattachées	0	36	0	149
Total - Comptes d'Épargne à Régime Spécial	3 871 389	1 752 921	4 150 587	2 071 182
Autres dettes	9 903 873	7 355 467	10 077 480	6 460 681
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	118 334	0	84 204
Total - Autres dettes	9 903 873	7 473 801	10 077 480	6 544 885
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		23 001 984		22 844 134

(*) Une compensation est effectuée selon le règlement ANC 2020-10 Article 2631-2, depuis l'exercice 2020.

Un montant de 2,4 milliards d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle, correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

NOTE 13a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.2024	31.12.2023
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	4 401 851	4 005 972
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	-2 402 654	-2 161 873
Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan	1 999 197	1 844 099

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC est présentée en compensation des comptes d'épargne à régime spécial, dans les états de synthèse depuis l'exercice 2020.

NOTE 14 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2024	31.12.2023
Bons de caisse	0	406
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	0	3 933
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	0	1 121
Total	0	5 460

Toutes les dettes ont été remboursées en 2024.

NOTE 15 - Provisions

	31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres variations	31.12.2024
Provisions pour risques de contrepartie						
- sur engagements par signature	19 076	10 068	-7 431	0	9	21 722
- sur engagements de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
- sur risques pays	0	0	0	0	0	0
- provisions générales pour risques de crédit	94 226	1 270	0	0	0	95 496
- autres provisions pour risques de contrepartie	100	253	-100	0	0	253
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Provisions sur filiales et participations	0	0	0	0	0	0
Provisions hors risques de contrepartie						
- provisions pour charges de retraite et médailles du travail	18 759	1 178	-251	0	0	19 686
- provisions pour épargne logement	12 068	5 895	-29	0	0	17 934
- provision sur comptes à terme	6 207	9 200	-2 192	0	0	13 215
- autres provisions	4 961	3 020	-809	-17	-1	7 154
Total	155 397	30 884	-10 812	-17	8	175 460

Note 15a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière (1)	10 840		(7)		10 833
Compléments de retraite	1 048		(244)		804
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	6 871	1 178			8 049
Sous-total	18 759	1 178	(251)		19 686
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (2)	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0
Total	18 759				19 686

- (1) Les engagements sont assurés à 60% auprès des ACM vie. Ils incluent les charges sociales correspondantes à hauteur de 57%.
(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

	2024	2023
Hypothèse retenue		
Taux d'actualisation (3)	3,50%	3,19%

- (3) Le taux d'actualisation est désormais obtenu par référence à l'IBOXX Corporate AA10.
Ce taux est revu à chaque exercice, il est de 3,50% en 2024 contre 3,19% en 2023.

Caisses de retraite

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	25 629	813		1 339	(146)	1 213	(1 766)		27 082
Contrat d'assurance	14 789		1 020		532		(1 059)	968	16 249
Etalement	0								0
Excédent Actifs/Engagements	0								0
Provision	10 840	813	(1 020)	1 339	(678)	1 213	(706)	(968)	10 833

Note 15b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

Comptes et plans d'épargne-logement	31.12.2024	31.12.2023
Encours des plans d'épargne logement	1 556 284	1 813 282
Encours de comptes d'épargne logement	204 455	199 405
Total des comptes et plans d'épargne logement	1 760 739	2 012 687

Prêts d'épargne-logement	31.12.2024	31.12.2023
Encours de prêts d'épargne-logement	8 670	3 029

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	47		1	48
Sur plans d'épargne-logement	11 939		5 542	17 480
Sur prêts d'épargne-logement	83		324	406
Total	12 068	0	5 866	17 934

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
 - un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).
- Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE 16 - Dettes subordonnées

	31.12.2023	Emissions	Remboursements	Autres variations	31.12.2024
Dettes subordonnées	95 577	0	0	0	95 577
Emprunts participatifs	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	20 620	0	0	0	20 620
Dettes rattachées	675	0	0	-162	513
Total	116 872	0	0	-162	116 710

Principales dettes subordonnées (supérieures à 10 millions d'euros de nominal) :

ENCOURS	DATE DE SIGNATURE	ECHÉANCE	TAUX
21 000	14/11/2017	15/11/2027	4,043000
12 000	30/03/2017	31/03/2027	4,653000
50 577	31/03/2016	24/03/2026	4,822000
12 000	24/05/2018	25/05/2028	4,555000

Le CIC Ouest n'a pas souscrit de nouvelles dettes subordonnées de plus de 10 M€, depuis 2018.

NOTE 17 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves (*)	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées (**)	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2023	86 999	226 886	320 459	0	6 935	55	143 396	784 730	8 456
Résultat de l'exercice							37 028	37 028	
Affectation résultat exercice précédent			43 029			100 367	-143 396	0	
Distribution de dividendes						-100 375		-100 375	
Impacts changements de méthodes (***)								0	
Dot/Rep dérogatoire de l'exercice					-244			-244	
Autres mouvements						1		1	
Solde au 31.12.2023	86 999	226 886	363 488	0	6 691	48	37 028	721 140	8 456
Solde au 01.01.2024	86 999	226 886	363 488	0	6 691	48	37 028	721 140	8 456
Résultat de l'exercice							19 436	19 436	
Affectation résultat exercice précédent			37 028				-37 028	0	
Distribution de dividendes								0	
Impacts changements de méthodes (***)								0	
Dot/Rep dérogatoire de l'exercice					-245			-245	
Autres mouvements						0		0	
Solde au 31.12.2024	86 999	226 886	400 516	0	6 446	48	19 436	740 331	8 456

Le capital social de CIC OUEST est constitué au 31 décembre 2024 de 10 874 854 actions d'une valeur nominale unitaire de 8,00 euros, dont 10.874.843 actions sont détenues par la SA CIC.

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC détient donc 99,99 % du capital de CIC OUEST au 31 décembre 2024.

De ce fait, Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés, les comptes de CIC OUEST.

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL a pour siège social : 6 avenue de Provence 75009 PARIS et pour numéro d'identification 542 016 381.

Le résultat social de CIC OUEST s'élève à 19 436 786,80 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2025 d'affecter la somme de 19 484 471,31 €, provenant du résultat net pour **19 436 786,80 €**, et du report à nouveau pour **47 684,51 €** de la manière suivante :

0	Affectation en réserve légale
0	Dividendes au titre de l'exercice 2024
19 437	Affectation en réserve libre
48	Dotations au report à nouveau
19 484	Total distribuable après dotation de la réserve légale
0,00	Dividende unitaire zéro € par action.

(*) Le poste Réserves est composé au 31/12/2024 de 8 700 K€ de réserve légale, de 198 638 K€ d'autres réserves et de 193 178 K€ de réserves libres.

(**) Le poste Provisions réglementées est composé au 31/12/2024 de 6 646 K€ d'amortissements dérogatoires.

NOTE 18 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	2 699 545	0	289 074	549 698	0	60 544	3 598 861
Créances sur la clientèle **	2 377 906	2 799 576	10 318 781	11 331 433	0	53 843	26 881 539
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0	0
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	212 047	496 629	3 898 187	2 292 600	0	40 923	6 940 386
Comptes créditeurs de la clientèle	17 670 562	2 344 441	2 722 488	146 123	0	118 370	23 001 984
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	0	0	0	0	0	0	0
- Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0

* à l'exception des créances douteuses et des dépréciations

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des dépréciations

NOTE 19 - Contrevaieur en euros des actifs & passifs en devises

Les contrevaleurs euros des actifs et passifs libellés en devises sont au 31 décembre 2024 respectivement de 104 374 K€ et de 109 329 K€. CIC OUEST n'a pas de position opérationnelle significative en devises.

NOTE 20 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle, distribués par notre établissement, constituent des actifs donnés en garantie, à ces opérations de refinancement, portées par des entités tierces du Groupe. Au 31 décembre 2024, leur montant s'élève à 7.386 millions d'euros.

NOTE 21 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.2024			31.12.2023		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Accords de taux futurs		0	0		0	0
Swaps de taux	8 005 075	0	8 005 075	6 973 621	0	6 973 621
Swaps financiers	0	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
Swaps - autres	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Contrats de taux plafonds et planchers			0			0
Achetées	0	0	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0	0	0
Options de taux, change, actions et autres			0			0
Achetées	0	0	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0	0	0
Total	8 005 075	0	8 005 075	6 973 621	0	6 973 621

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

31.12.2024	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0
Contrats d'échange	0	75	8 005 000	0	8 005 075
Opérations conditionnelles					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0
31.12.2023					
Opérations fermes					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	1 621	6 972 000	0	6 973 621
Contrats d'échange					
Opérations conditionnelles					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0

NOTE 22 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

31.12.2024	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0
Swaps de taux	725 050	4 400 025	2 880 000	8 005 075
Total	725 050	4 400 025	2 880 000	8 005 075

NOTE 23 - Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31.12.2023		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Exposition Brute				
Risques sur les établissements de crédit	122 690		124 295	
Risques sur les entreprises	0		0	
Total	122 690		124 295	
Juste valeur des instruments financiers selon ANC. Art. 1124-29				
	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	51 883	114 006	95 573	102 421

NOTE 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	250 535	-331 837	236 471	-296 894
Clientèle	819 391	-589 421	675 263	-434 040
Crédit-bail et location simple	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	-228	0	-702
Autres	0	0	0	0
Total	1 069 926	-921 486	911 734	-731 636
dont charges sur dettes subordonnées		-6 037		-5 359

NOTE 25 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2024	Exercice 2023
Titres de placement	45	38
Titres de l'activité de portefeuille	57	115
Titres de participation et ATDLT	41	18
Parts dans les entreprises liées	29	29
Revenus des parts de S.C.I.	0	0
Total	172	200

NOTE 26 - Commissions

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	1 089	0	775	-2
Opérations avec la clientèle	126 604	-2 884	121 430	-2 409
Opérations sur titres	3	-744	7	-727
Opérations de change	803	0	727	0
Opérations de hors-bilan				
. Engagements sur titres	0	0	0	0
. Engagements financiers à terme	0	0	0	0
. Engagements de financement et de garantie	8 659	-6 757	8 721	-9 187
Prestations de services financiers	206 312	-4 375	201 169	-4 011
Commissions sur moyens de paiement		-51 521		-48 300
Autres commissions (dont produits rétrocedés)	20 926	-5 513	22 039	-4 607
Total	364 396	-71 794	354 868	-69 243

NOTE 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2024	Exercice 2023
- Sur titres de transaction	0	0
- Sur opérations de change	2 029	1 775
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt	0	0
* De cours de change	0	0
* Sur autres instruments financiers y compris actions	0	0
Sous-total	2 029	1 775
- Dotations pour dépréciation des instruments financiers	0	0
- Reprises sur dépréciation des instruments financiers	0	0
Total	2 029	1 775

NOTE 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2024	Exercice 2023
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession	1	2
- Moins-values de cession	0	0
- Dotations pour dépréciation	-107	-190
- Reprises sur dépréciation	128	267
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession	0	0
- Moins-values de cession	0	0
- Dotations pour dépréciation	0	0
- Reprises sur dépréciation	0	0
Total	22	79

NOTE 29 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	681		734	
Transferts de charges	89		90	
Dotations \ reprises de provisions	240	-146	670	-135
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	359	-6 074	252	-4 927
Autres produits et charges des autres activités	3	0	1	0
Total	1 372	-6 220	1 747	-5 062

NOTE 30 - Charges de personnel

	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires & traitements	-112 000	-117 609
Charges sociales	-54 368	-53 186
Indemnités de licenciement et transactionnelle	-550	-703
Charges de retraite	-98	996
Intéressement et participation des salariés	-18 849	-17 281
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	-18 346	-18 197
Dotations nettes aux provisions pour retraites et médailles du travail	-927	-7 008
Autres dotations nettes aux provisions	-2 379	-1 930
Total	-207 517	-214 918

NOTE 31 - Coût du risque

	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses et dépréciées	-91 499	-88 494
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	56 774	64 398
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	-15 824	-17 181
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	-2 031	-2 062
Récupérations sur créances amorties	970	1 090
Dotations nettes aux dépréciations sur créances individuelles	-51 610	-42 249
Dotations aux provisions	-11 591	-11 132
Reprises de provisions	7 531	6 693
Dotations nettes aux provisions	-4 060	-4 439
Total	-55 670	-46 688

Le coût du risque est de 55,7 M€ au 31 décembre 2024. Il s'est dégradé et enregistré une hausse de 9M€, par rapport au 31 décembre 2024.

Dont une dotation nette de 1 M€ de la provision générale pour risque de crédit.

NOTE 32 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2024				Total	Exercice 2023 Total
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées		
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions	0	0	0	0	0	2 136
- Moins-values de cessions	0	0	0	-1	-1	0
- Dotations pour dépréciation	0	0	-92	0	-92	0
- Reprises sur dépréciation	0	0	0	1	1	489
Sous-total	0	0	-92	0	-92	2 625
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions					1 951	919

NOTE 33 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	-11 771	-17 545
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	0	318
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	0	0
Total	-11 771	-17 227
Sur activités courantes	11 630	-17 455
Sur éléments exceptionnels	141	228
Total	11 771	-17 227

INTEGRATION FISCALE

ET COMMERCIAL, à compter du 1er Janvier 1995.

Par convention, chaque filiale membre du groupe intégré constitué par le CIC verse à la société mère, au titre de sa participation au paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions

- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire : NEANT ;
- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : NEANT ;
- Déficits reportables : NEANT ;
- Détail de la rubrique « Impôts sur les bénéfices » :
 - o Impôt sur le résultat courant : 11 487 K€
 - o Impôt sur le résultat exceptionnel : 141 K€
 - o Régularisation exercices précédents : 143 K€

Le taux d'imposition (Impôt sur les bénéfices calculé comme ratio impôt/résultat avant impôt) pour 2024 s'élève à 39 %, il était de 31 % en 2023.

NOTE 34 - Effectifs moyens

	Exercice 2024	Exercice 2023
Techniciens de la banque	1 185	1 254
Cadres	1 061	1 046
Total	2 246	2 300

NOTE 35 - Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent sur l'exercice 2024 à :

	Forvis Mazars S.A.	KPMG S.A.	TOTAL
Commissariat aux comptes, examen et certification des comptes	107 500	120 929	228 429
Honoraires de services autres que la certification des comptes			
Total HT	107 500	120 929	228 429

NOTE 36 - Rémunérations versées aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle

	31.12.2024	31.12.2023
Montant global des rémunérations versées	1 639	1 593
Montant global des jetons de présence (1)	88	34
Montant global des avances et crédits accordés (2)	1 131	2 306

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

(1) versés aux membres du conseil d'administration. Le montant indiqué dans la colonne 31.12.2023 est erroné. Il aurait dû être de 96 K€.

(2) ces avances et crédits sont des opérations courantes consenties à des conditions normales.

Il n'existe pas d'engagement spécifique de retraite né ou contracté, au cours de l'exercice.

NOTE 37 - Résultat par action

	2024	2023
Résultat net part du Groupe	19 437	37 028
Nombre d'actions à l'ouverture	10 874 854	10 874 854
Nombre d'actions à la clôture	10 874 854	10 874 854
Nombre moyen pondéré d'actions	10 874 854	10 874 854
Résultat de base par action	1,79	3,40
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	1,79	3,40

Le résultat net s'élève à 19M€ au 31/12/24, en baisse de 18M€ par rapport au 31/12/23.

Cette variation est principalement liée à une évolution défavorable du PNB. (-26 M€ par rapport au 31/12/23)

NOTE 38 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes. Voici celles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 27 714 comptes pour 16 929 921,58 €

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier: 659 comptes pour 359 268,25 €, déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

Note 39 - Evénements post-cloture

Aucun événement , qui affecterait significativement les états financiers, n'est survenu entre le 31 décembre 2024, et la date effective d'arrêtés des comptes.

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital hors résultat 2024	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Net	Avances consenties par le CIC OUEST	Cautions et avis donnés par le CIC OUEST	Chiffre d'affaires H.T. 2024	Résultat net 2024	Dividendes encaissés en 2024 par le CIC Ouest
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1% du capital du CIC Ouest										
FILIALES (plus de 50% du capital détenu par le CIC Ouest)										
Filiales Françaises:										
Filiales étrangères:										
PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par le CIC Ouest)										
Participations françaises:										
Participations étrangères:										
PAYS DE LA LOIRE RELANCE - 1 rue de la Loire 44200 NANTES - Siren 908 883 283	9 100 000	-263 445	10,99	1 000 000	1 000 000	0	0	95 224	-398 186	0
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
Filiales										
Filiales françaises:				0	0				0	0
Filiales étrangères:				0	0				0	0
Participations										
Participations françaises:				172 916	166 675				0	0
Participations étrangères:				0	0				0	0



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense cedex
France

Banque CIC OUEST S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Banque CIC OUEST S.A.

Société anonyme à conseil d'administration
Numéro RCS : 855 801 072 R.C.S. Nantes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Banque CIC OUEST S.A.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque CIC OUEST S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations et provisions pour risques de crédit avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Notre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.</p> <p>Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle. Des provisions sont constituées pour les engagements de financement et de garanties. Les dépréciations et les provisions sont constatées dès qu'il existe une indication objective de perte de valeur.</p> <p>Ces dépréciations et provisions correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés.</p> <p>Au 31 décembre 2024, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 767 M€ et les dépréciations et les provisions associées sur les prêts et engagements s'élèvent respectivement à 307 M€ et 22 M€ telles que présentées dans les notes 3 et 15 de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>Les principes suivis en matière de provisionnement du risque de crédit sont décrits dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe aux comptes annuels.</p> <p>L'évaluation des dépréciations et des provisions requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit et la détermination des dépréciations et provisions sur prêts à la clientèle, en particulier dans un contexte d'incertitudes persistantes marquées par les tensions géopolitiques et économiques, nous avons considéré que l'identification des créances présentant un risque de non-recouvrement et l'évaluation de dépréciations et provisions afférentes constituaient un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'importance relative des encours de prêts dans le bilan ; • la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables. 	<p>Nous avons examiné et testé les processus et les contrôles relatifs aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures de quantification des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons examiné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les contrôles réalisés par les spécialistes en systèmes d'information permettant de garantir les règles de déclassement en créances douteuses et la correcte implémentation des règles de provisionnement automatique dans le système d'information. Nous avons obtenu et analysé les contrôles menés par ces derniers sur ce dispositif automatisé ; • sur un échantillon de créances, le classement des encours entre encours sains et encours douteux. <p>S'agissant du risque de crédit sur les entreprises, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiné le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; • examiné, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu ; • rationalisé l'évolution annuelle du coût du risque ; • et, le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes. <p>Nous avons également réalisé des procédures analytiques en calculant l'évolution dans le temps des indicateurs clés suivants : rapport des encours douteux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux par des dépréciations.</p> <p>Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information présentée dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Banque CIC OUEST S.A. par l'assemblée générale du 26 avril 2018 pour le cabinet KPMG S.A. et du 2 mai 2024 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la 7^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 1^{ère} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 7 avril 2025

DocuSigned by:

345DFC0D15694A8...

Jean-Baptiste Meugniot

Associé

DocuSigned by:

888DA6E156E044E...

Alexandra Kritchmar

Associée

KPMG S.A.

Paris La Défense, le 7 avril 2025

Signé par :

A0157384ED5642B...

Sophie Sotil Forgues

Associée



Comptes sociaux au 31 décembre 2024

- Bilan et hors-bilan
- Compte de résultat
- Annexes

BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Note	2024 31 décembre	2023 31 décembre
Caisse, Banques centrales		32 826	36 442
Effets publics et assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	2	3 598 861	3 771 063
Opérations avec la clientèle	3	27 279 482	27 094 960
Obligations et autres titres à revenu fixe	4		
Actions et autres titres à revenu variable	5	6 158	5 951
Participations et autres titres détenus à long terme	6	33 826	31 433
Parts dans les entreprises liées	7	4 199	4 199
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles	8	5 081	5 115
Immobilisations corporelles	9	80 846	83 018
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	10	445 606	473 779
Comptes de régularisation	11	294 089	128 420
Total de l'actif		31 780 974	31 634 380

Hors-bilan**Engagements reçus****Engagements de financement**

Engagements reçus d'établissements de crédit

Engagements de garantie

Engagements reçus d'établissements de crédit

8 040 966

8 139 732

Engagements sur titres

Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise

Autres engagements reçus

BILAN

PASSIF en milliers d'euros	Note	2024 31 décembre	2023 31 décembre
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	12	6 940 386	7 063 021
Opérations avec la clientèle	13	23 001 984	22 844 134
Dettes représentées par un titre	14		5 460
Autres passifs	10	176 403	249 970
Comptes de régularisation	11	621 244	469 930
Provisions	15	175 460	155 397
Dettes subordonnées	16	116 710	116 872
Fonds pour risques bancaires généraux	17	8 456	8 456
Capitaux propres	17	740 331	721 140
- Capital souscrit		86 999	86 999
- Primes d'émission		226 886	226 886
- Réserves		400 516	363 488
- Ecart de réévaluation			
- Provisions réglementées	17	6 446	6 691
- Report à nouveau		48	48
- Résultat de l'exercice		19 436	37 028
Total du passif		31 780 974	31 634 380

Hors-bilan**Engagements donnés****Engagements de financement**

Engagements en faveur d'établissements de crédit	664	5 500
Engagements en faveur de la clientèle	3 408 449	3 681 253

Engagements de garantie

Engagements d'ordre d'établissements de crédit	125 432	82 195
Engagements d'ordre de la clientèle	3 410 420	3 407 371

Engagements sur titres

Titres acquis avec faculté de reprise		
Autres engagements donnés		

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
+ Intérêts et produits assimilés	24	1 069 926	911 734
+ Intérêts et charges assimilées	24	-921 486	-731 636
+ Revenus des titres à revenu variable	25	172	200
+ Commissions (produits)	26	364 396	354 868
+ Commissions (charges)	26	-71 794	-69 243
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	27	2 029	1 775
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	28	22	79
+ Autres produits d'exploitation bancaire	29	1 372	1 747
+ Autres charges d'exploitation bancaire	29	-6 220	-5 062
= Produit Net Bancaire		438 417	464 462
+ Charges de personnel	30	-207 517	-214 918
+ Autres charges administratives		-135 165	-139 840
+ Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations		-8 981	-11 140
= Charges de fonctionnement		-351 663	-365 898
= Résultat Brut d'Exploitation		86 754	98 564
+ Coût du risque	31	-55 670	-46 688
= Résultat d'Exploitation		31 084	51 876
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	32	-668	3 017
= Résultat Courant		30 416	54 893
+/- Résultat exceptionnel		546	-882
+ Impôts sur les bénéfices	33	-11 771	-17 227
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées	17	245	244
= Résultat Net		19 437	37 028
Résultat par action (en euros)		1,79 €	3,40 €

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 - Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règlements ANC 2014-03 relatif au plan général comptable modifié par le règlement ANC 2015-06 et 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La banque CIC OUEST est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe CIC et du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Note 1.1 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers peut nécessiter la formation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux ;
- des valorisations d'instruments financiers non cotés sur un marché organisé.

Note 1.2 Reclassement d'actifs financiers

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Note 1.3 Traitement des changements de méthode comptable

Les changements de méthode comptable sont appliqués de façon rétrospective, c'est-à-dire comme si ce principe avait toujours été appliqué. L'impact de première application est imputé sur les capitaux propres au 1er janvier, corrigeant le bilan d'ouverture.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice écoulé.

Note 1.4 Prêts et créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement actuariel est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Au sein de l'ensemble des risques de crédit, on distingue comptablement les encours sains, douteux et douteux compromis.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation interne du risque de crédit du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier considère la probabilité de défaut de la contrepartie via une note interne et le taux de perte fonction de la nature de l'exposition. L'échelle des notes internes comprend douze niveaux dont neuf pour les contreparties saines et trois pour les contreparties douteuses.

Note 1.5 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n°2014 -07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (i.e. le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Crédits restructurés

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrecouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec,
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre,
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes,
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

Note 1.6 Comptes d'épargne à régime spécial

La réglementation des comptes d'épargne à régime spécial (livret bleu, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, livret de développement durable et solidaire) impose aux établissements de crédit de reverser au fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) une partie de cette collecte. Cette centralisation des dépôts se traduit alors par une créance de l'établissement collecteur sur le fonds d'épargne de la CDC.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC est présenté en déduction des encours des dépôts de la clientèle collectés par l'établissement au titre du livret A, du LDDS et du compte sur LEP figurant à son passif.

Note 1.7 Opérations sur titres

Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe (titres de marché interbancaire, de créances négociables, valeurs mobilières) sont répartis en titres de transaction, de placement ou d'investissement ; et les actions et autres titres à revenu variable sont répartis en titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille, de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. Les frais d'acquisition et de cession constituent une charge de l'exercice.

Titres de transaction

Il s'agit de titres qui, à l'origine, sont soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou racheter à court terme soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché. Ils sont enregistrés à la date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant, les intérêts courus. A chaque arrêté comptable, les titres détenus sont évalués au prix de

marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat en produits ou en charges.

Titres de placement

Il s'agit de titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation ou parts dans les entreprises liées. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur leur durée résiduelle.

À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation et, pour les obligations, les titres sont regroupés par ensembles homogènes. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur probable de négociation, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente, ce calcul étant effectué valeur par valeur ou par ensemble homogène. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et il n'y a pas de compensation entre les plus et moins-values latentes. La valeur probable de négociation est, pour les actions cotées à Paris, le cours moyen du dernier mois et pour les actions cotées à l'étranger et les obligations, le cours le plus récent du dernier mois.

Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur leur durée résiduelle. Ces titres font l'objet d'une couverture en ressources ou en taux.

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la situation financière des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Titres de l'activité de portefeuille

Ils proviennent d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'intervenir durablement dans le fonds de commerce ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de structures dédiées, de manière significative et permanente et la rentabilité provient essentiellement de la réalisation de plus-values de cession.

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait l'objet séparément d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les titres cotés, la moyenne des cours de bourse sur une période suffisamment longue peut être retenue.

Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion. Les titres de participation sont ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité du groupe, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur l'émetteur, ou d'en assurer le contrôle.

Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, éventuellement réévalué (dans le cadre légal défini en 1976), ou de fusion et opérations assimilées. A la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de Bourse des derniers mois.

Titres donnés en pension livrée

Ils sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes d'évaluation et de prise en résultat des revenus de ces titres demeurent ceux applicables à la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Critères et règles de déclassement

En cas de modification d'intention ou de capacité de détention, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité et aux règles de transfert, les titres peuvent être déclassés. En cas de transfert, les titres font l'objet au jour du transfert d'une évaluation selon leur portefeuille d'origine.

Note 1.8 Instruments dérivés : instruments à terme de taux d'intérêt et de change

Le groupe intervient pour son propre compte sur différents marchés organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change de ses actifs et passifs.

Opérations sur les marchés organisés et assimilés

Les contrats sur instruments à terme fermes ou conditionnels traités sur les marchés organisés et assimilés sont évalués conformément aux règles fixées par le Comité de la réglementation bancaire. Les contrats sont réévalués en fin d'arrêté suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette réévaluation est porté au compte de résultat.

Opérations sur les marchés de gré à gré

Sont notamment concernés les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises, les contrats de taux futur (FRA), les contrats optionnels (cap, floor,...). Les opérations sont affectées dès leur origine dans les différents portefeuilles (position ouverte, micro-couverture, gestion globale du bilan et hors bilan, gestion spécialisée).

Les contrats classés dans les portefeuilles de position ouverte sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de micro-couverture sont inscrits en compte de résultat de façon symétrique à la comptabilisation de l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux contrats classés dans les portefeuilles de gestion globale du risque de taux sont inscrits prorata temporis dans le compte de résultat.

Les contrats inscrits dans les portefeuilles de gestion spécialisée sont évalués en valeur de marché. Les variations de valeur sont portées dans le produit net bancaire après correction pour tenir compte du risque de contrepartie et des frais futurs de gestion.

Les soultes de netting de dérivés de couverture sont étalées sur la durée résiduelle des éléments couverts.

Valorisation des instruments financiers à terme non cotés

Ces instruments sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de « flashage ». Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Note 1.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement réévalué conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable est déterminé après déduction de la valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Celles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement pour les immeubles sont de :

- 25-120 ans pour les gros œuvres ;
- 10-40 ans pour les clos et couverts ;
- 10-40 ans pour les équipements ;
- 5-15 ans pour les agencements et installations.

Pour les immobilisations incorporelles, les droits au bail versés ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation, les droits d'entrée versés au propriétaire sont amortis sur la durée de vie du bail comme un complément de loyer et les autres éléments d'un fonds commercial sur 10 ans (acquisition de portefeuilles de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « produits des autres activités » ou « charges des autres activités ».

Note 1.10 Comptes de régularisation

Les frais d'émission d'emprunts sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les primes de remboursement des obligations sont amorties, sur une base linéaire, en fonction de la durée de l'emprunt.

Note 1.11 Provisions pour dépréciation

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges correspondantes.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Note 1.12 Provisions générales pour risque de crédit (PGRC)

Depuis l'exercice 2000, des provisions générales pour risques de crédit sont constituées pour couvrir des risques nés mais non encore avérés sur les crédits sains et les engagements donnés à la clientèle. Elles sont déterminées :

- pour les activités de crédit autres que les financements spécialisés, par un coût du risque moyen tel qu'il peut être appréhendé dans une perspective à long terme, soit 0,5 % de l'encours clientèle sain ;
- pour l'activité de financements spécialisés ainsi que pour les succursales étrangères, par un coût du risque obtenu à partir de la notation des créances à laquelle est associé un coût moyen de défaillance. Cette méthode permet de tenir compte de la moindre dispersion des risques, de l'importance unitaire des dossiers et donc d'une volatilité plus importante.

Ces provisions générales pour risque de crédit feront l'objet de reprises si les occurrences auxquelles elles sont destinées à faire face se concrétisent.

Depuis l'exercice 2003, elles peuvent comprendre une provision générale au titre des grands risques du groupe.

Note 1.13 Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques) qui associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagements :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions. Celles-ci couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux contrats d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et ceux d'épargne minimum attendus. Ces derniers sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5 % sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 1.14 Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêté. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

Cependant, les écarts de conversion des titres d'investissement et des titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros ne sont pas enregistrés en compte de résultat. Toutefois, si les titres doivent faire l'objet d'une cession ou d'un remboursement, une provision est constituée à hauteur de la perte de change latente.

Note 1.15 Fonds pour risques bancaires généraux

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) a été créé par mesure de prudence pour couvrir les risques de caractère général et indéterminé, inhérents à l'activité bancaire. Les dotations et reprises au FRBG sont effectuées par les dirigeants et figurent au compte de résultat.

Note 1.16 Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de celles relatives aux opérations financières qui le sont dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les intérêts des créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés en produits.

Les commissions comprennent les produits d'exploitation bancaire rétribuant les services fournis à des tiers, à l'exception de ceux ayant une nature d'intérêt, c'est à dire calculés en fonction de la durée et du montant de la créance ou de l'engagement donné.

Note 1.17 Engagements de retraite et assimilés

En application de la recommandation 2013.02 de l'ANC, les engagements font l'objet d'une provision dont la variation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivantes :

- * un taux d'actualisation déterminé par référence au taux long terme des obligations d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice

- * un taux d'augmentation des salaires évalué à partir d'une estimation sur le long terme de l'inflation et de la progression du salaire réel.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actualisée de l'engagement et le coût des services rendus de l'exercice, à partir d'hypothèses. Les différences générées par les changements de celles-ci et par les différences entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit constituent des écarts actuariels.

Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. La différence entre le rendement réel et celui attendu constitue un écart actuariel.

Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les trois caisses du groupe CIC qui assuraient le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape ont fusionné au 1er janvier 2008 afin de mutualiser leurs réserves. Après fusion, les réserves de l'entité fusionnée couvrent intégralement les engagements, ceux-ci ayant fait l'objet d'une estimation complète en 2008. Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Fillon du 23 août 2003 et de la loi 2008-1330 de Financement de la Sécurité sociale du 17 décembre 2008, la transformation en IGRS de l'entité fusionnée, avec pour corolaire le basculement des réserves et engagements auprès d'un organisme d'assurance, est intervenue en 2009.

Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les futures indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux sont, soit couverts par des contrats d'assurances, soit provisionnés pour la part non couverte par de tels contrats.

Les primes pour indemnités de fin de carrière versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les indemnités de fin de carrière arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursement par l'assureur à hauteur de la part couverte par celui-ci.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui a atteint son 62ème anniversaire.

Autres avantages à long terme

Les salariés reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue après 20, 30, 35 et 40 années d'ancienneté. Cet engagement est intégralement provisionné dans les comptes de la société et évalué selon les mêmes principes que ceux des indemnités de fin de carrière.

Note 1.18 Impôts et taxes

Les impôts et taxes sont comptabilisés en charge de l'exercice à la naissance de la dette.

Note 1.19 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

Note 1.20 Surtaxe impôt sur les sociétés

La loi de finances pour 2025, adoptée le 6 février 2025, a institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en 2024 ou en 2025.

Cette contribution sera assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 et 2025 et sera soumise à un taux de 20,6%.

Cette mesure n'a pas d'impact sur les états financiers clos au 31 décembre 2024 mais elle affectera l'imposition des résultats 2025. Un versement anticipé de la contribution aura lieu en décembre 2025 pour 98% du montant dû.

CIC OUEST sera soumis à cette contribution exceptionnelle au taux de 20,6%, selon l'application du seuil aux groupes d'intégration fiscale. Ainsi, le taux d'IS utilisé pour l'évaluation des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés sera de 30,98% sur 2025.

L'impact financier de cette contribution n'est pas encore quantifiable avec précision à la date de publication des états financiers.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros.

31.12.2024

31.12.2023

NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2024		31.12.2023	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	2 698 578		2 871 624	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)	839	838 900	6 463	838 855
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0
Créances rattachées	0	60 544	0	54 121
Créances douteuses	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0
Total	2 699 417	899 444	2 878 087	892 976
Total des créances sur les établissements de crédit		3 598 861		3 771 063
dont prêts participatifs		15 650		15 650
dont prêts subordonnés		0		0

(*) Un montant de 2,4 milliards d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle, correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

NOTE 3 - Créances sur la clientèle

	31.12.2024	31.12.2023
Créances commerciales	77 139	157 205
Créances rattachées	0	0
Autres concours		
- Prêts et crédits	26 251 354	26 114 849
- Titres reçus en pension livrée	0	0
- Créances rattachées	53 794	44 508
Comptes ordinaires débiteurs	437 703	359 406
Créances rattachées	49	3
Créances douteuses	766 597	695 673
Dépréciation	-307 154	-276 684
Total	27 279 482	27 094 960
dont créances éligibles à la Banque Centrale Européenne	245 932	237 990
dont prêts participatifs	2 833	2 907
dont prêts participatifs douteux	730	806

Les créances douteuses comprennent 617 843 K€ de créances douteuses compromises dépréciées à hauteur de 244 758 K€.

Parmi les créances saines, il existe un encours de créances restructurées d'un montant de 87 650 K€.

Le montant du passage en pertes sur les créances douteuses de l'exercice s'élève à 17 855 K€ en 2024 contre 19 243 K€ en 2023.

Dépréciation des créances douteuses

	31.12.2023	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2024
Actif					
Dépréciations sur créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0
Dépréciations sur créances sur la clientèle	276 684	92 033	-61 570	7	307 154
Dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0
Dépréciations sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0
Total	276 684	92 033	-61 570	7	307 154

Le total des créances douteuses sur la clientèle est de 766 597 K€, contre 695 673 K€ au 31 décembre 2023.

Elles sont couvertes par des dépréciations à hauteur de 307 154 K€ soit 40,07%, contre 39,77% à fin 2023.

Le taux de couverture des encours clientèle bruts, par l'ensemble des dépréciations individuelles, couvrant des risques de crédit, s'établit à 1,11 % fin 2024, contre 1,01 % en 2023.

Notons que les créances saines de CIC OUEST sont également couvertes par la provision générale pour risques de crédit (Cf. note 15).

NOTE 4 - Obligations & autres titres à revenu fixe

Néant

Toutes les obligations ont été cédées en 2014

NOTE 5 - Actions & autres titres à revenu variable

	31.12.2024				31.12.2023			
	Transaction	Placement	T.A.P.	Total	Transaction	Placement	T.A.P.	Total
Titres détenus cotés	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres détenus non cotés	0	6 585	0	6 585	0	6 399	0	6 399
Titres prêtés	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant brut	0	6 585	0	6 585	0	6 399	0	6 399
Dépréciations sur titres		-427	0	-427		-448	0	-448
Total	0	6 158	0	6 158	0	5 951	0	5 951
Plus-values latentes		2 189		2 189		2 646		2 646

NOTE 6 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme

	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2024
Autres titres détenus à long terme						
- cotés	0	0	0	0	0	0
- non cotés	29 166	6 507	-4 022	0	0	31 651
Titres de participation	0					0
- cotés	0	0	0	0	0	0
- non cotés	2 273	0	0	0	0	2 273
Sous-total	31 439	6 507	-4 022	0	0	33 924
Ecart de conversion	0					0
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées	0	0	0	0	0	0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	0					0
Montant brut	31 439	6 507	-4 022	0	0	33 924
Dépréciations						
- titres cotés	0	0	0	0	0	0
- titres non cotés	-6	-92	0	0	0	-98
Sous-total	-6	-92	0	0	0	-98
Montant net	31 433	6 415	-4 022	0	0	33 826

NOTE 7 - Parts dans les entreprises liées

	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transferts	Autres variations	31.12.2024
Valeur brute	4 200	0	-1	0		4 199
Ecart de conversion	0					0
Titres prêtés	0					0
Créances rattachées	0					0
Appels de fonds et avances en compte courant dans les S.C.I.	0	0				0
Dépréciation	-1	0	1	0	0	0
Montant net	4 199	0	0	0	0	4 199
Valeur brute comptable des titres dans les établissements de crédit	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées cotées	0					0
Valeur brute comptable des parts dans les entreprises liées non cotées	4 200					4 199

Opérations avec les entreprises liées

	31.12.2024		31.12.2023	
	Entreprises liées		Entreprises liées	
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné
Actif				
Créances sur établissements de crédit	3 524 637		3 771 063	
Créances sur la clientèle	15 025		9 926	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	6 904 198		7 063 021	
Comptes créditeurs de la clientèle	5 611		0	
Dettes représentées par un titre	116 710	116 710	116 872	116 872
Hors-bilan				
Engagements donnés				
Etablissements de crédit	124 690			
Clientèle	1 540 501		1 523 800	

Seuls les encours supérieurs au seuil fixé par le CIC sont ici renseignés, à savoir 3M€.

La détection des opérations sur entreprises liées est limitée aux filiales du périmètre CIC.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

NOTE 8 - Immobilisations incorporelles

	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2024
Valeur brute					
. Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
. Frais d'établissement	0	0	0	0	0
. Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	8 801	0	-1 033	0	7 768
Montant brut	8 801	0	-1 033	0	7 768
Amortissements					
. Fonds commerciaux	0	0	0	0	0
. Frais d'établissement	0	0	0	0	0
. Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
. Autres immobilisations incorporelles	-3 686	-292	1 291	0	-2 687
Montant des amortissements	-3 686	-292	1 291	0	-2 687
Montant net	5 115	-292	258	0	5 081

Il s'agit principalement de droits au bail.

NOTE 9 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31.12.2023	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	31.12.2024
Valeur brute					
. Terrains d'exploitation	6 046	121	-199	0	5 968
. Terrains hors exploitation	73	0	0	0	73
. Constructions d'exploitation	269 660	8 646	-13 917	0	264 389
. Constructions hors exploitation	349	0	0	0	349
. Autres immobilisations corporelles	31 665	3 263	-4 012	0	30 916
Montant brut	307 793	12 030	-18 128	0	301 695
Amortissements					
. Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0
. Constructions d'exploitation	-199 099	-9 265	12 373	0	-195 991
. Constructions hors exploitation	-31	-4	0	0	-35
. Autres immobilisations corporelles	-25 645	-716	1 538	0	-24 823
Montant des amortissements	-224 775	-9 985	13 911	0	-220 849
Montant net	83 018	2 045	-4 217	0	80 846

NOTE 10 - Autres actifs et passifs

	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options	0	0	0	0
Comptes de règlement d'opérations sur titres	0	2	0	171
Dettes représentatives des titres empruntés	0	2 332	0	2 438
Impôts différés	0	0	0	0
Débiteurs et créditeurs divers	445 216	173 936	473 416	246 841
Créances et dettes rattachées	390	133	363	520
Dépréciation	0		0	
Total	445 606	176 403	473 779	249 970

Les principales variations portent sur les débiteurs et créditeurs divers. Cette rubrique comprend essentiellement le solde des comptes de passage des systèmes de paiement interbancaires.

NOTE 11 - Comptes de régularisation

	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement	3 753	6 519	3 576	122 381
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan	7 811	3 902	9 371	1 567
Autres comptes de régularisation	282 525	610 823	115 473	345 982
Total	294 089	621 244	128 420	469 930

NOTE 12 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2024		31.12.2023	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	23 947		92 403	
Comptes à terme		6 875 516		6 921 394
Valeurs données en pension	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	40 923	0	49 224
Total	23 947	6 916 439	92 403	6 970 618
Total des dettes envers les établissements de crédit		6 940 386		7 063 021

NOTE 13 - Comptes créditeurs de la clientèle

	31.12.2024		31.12.2023	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes d'épargne à régime spécial (*)	3 871 389	1 752 885	4 150 587	2 071 033
Dettes rattachées	0	36	0	149
Total - Comptes d'Épargne à Régime Spécial	3 871 389	1 752 921	4 150 587	2 071 182
Autres dettes	9 903 873	7 355 467	10 077 480	6 460 681
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0
Dettes rattachées	0	118 334	0	84 204
Total - Autres dettes	9 903 873	7 473 801	10 077 480	6 544 885
Total des comptes créditeurs de la clientèle à vue et à terme		23 001 984		22 844 134

(*) Une compensation est effectuée selon le règlement ANC 2020-10 Article 2631-2, depuis l'exercice 2020.

Un montant de 2,4 milliards d'euros de Prêts et valeurs reçues en pension à terme a été compensé avec le poste Comptes créditeurs de la clientèle, correspondant au versement dans le cadre de la centralisation des dépôts à la Caisse de Dépôts et de Consignation.

NOTE 13a - Dépôts de la clientèle faisant l'objet d'une centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations

	31.12.2024	31.12.2023
Montant des dépôts collectés (livrets A, livrets de développement durable et solidaire, livrets d'épargne populaire)	4 401 851	4 005 972
Montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC (montant des dépôts centralisés)	-2 402 654	-2 161 873
Montant net des comptes d'épargne à régime spécial présentés au passif du bilan	1 999 197	1 844 099

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne de la CDC est présentée en compensation des comptes d'épargne à régime spécial, dans les états de synthèse depuis l'exercice 2020.

NOTE 14 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2024	31.12.2023
Bons de caisse	0	406
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables	0	3 933
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Dettes rattachées	0	1 121
Total	0	5 460

Toutes les dettes ont été remboursées en 2024.

NOTE 15 - Provisions

	31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres variations	31.12.2024
Provisions pour risques de contrepartie						
- sur engagements par signature	19 076	10 068	-7 431	0	9	21 722
- sur engagements de hors-bilan	0	0	0	0	0	0
- sur risques pays	0	0	0	0	0	0
- provisions générales pour risques de crédit	94 226	1 270	0	0	0	95 496
- autres provisions pour risques de contrepartie	100	253	-100	0	0	253
Provisions pour pertes sur instruments financiers à terme	0	0	0	0	0	0
Provisions sur filiales et participations	0	0	0	0	0	0
Provisions hors risques de contrepartie						
- provisions pour charges de retraite et médailles du travail	18 759	1 178	-251	0	0	19 686
- provisions pour épargne logement	12 068	5 895	-29	0	0	17 934
- provision sur comptes à terme	6 207	9 200	-2 192	0	0	13 215
- autres provisions	4 961	3 020	-809	-17	-1	7 154
Total	155 397	30 884	-10 812	-17	8	175 460

Note 15a - Engagements de retraite et avantages similaires

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Solde de clôture
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière (1)	10 840		(7)		10 833
Compléments de retraite	1 048		(244)		804
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	6 871	1 178			8 049
Sous-total	18 759	1 178	(251)		19 686
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (2)	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0
Engagements au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés					
Engagements	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0
Total	18 759				19 686

- (1) Les engagements sont assurés à 60% auprès des ACM vie. Ils incluent les charges sociales correspondantes à hauteur de 57%.
(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite concernent uniquement les entités situées à l'étranger.

	2024	2023
Hypothèse retenue		
Taux d'actualisation (3)	3,50%	3,19%

- (3) Le taux d'actualisation est désormais obtenu par référence à l'IBOXX Corporate AA10.
Ce taux est revu à chaque exercice, il est de 3,50% en 2024 contre 3,19% en 2023.

Caisses de retraite

Indemnités de fin de carrière	Ouverture	Effet de l'actualisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Autres	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations d'assurance	Clôture
Engagements	25 629	813		1 339	(146)	1 213	(1 766)		27 082
Contrat d'assurance	14 789		1 020		532		(1 059)	968	16 249
Etalement	0								0
Excédent Actifs/Engagements	0								0
Provision	10 840	813	(1 020)	1 339	(678)	1 213	(706)	(968)	10 833

Note 15b - Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

Comptes et plans d'épargne-logement	31.12.2024	31.12.2023
Encours des plans d'épargne logement	1 556 284	1 813 282
Encours de comptes d'épargne logement	204 455	199 405
Total des comptes et plans d'épargne logement	1 760 739	2 012 687

Prêts d'épargne-logement	31.12.2024	31.12.2023
Encours de prêts d'épargne-logement	8 670	3 029

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	47		1	48
Sur plans d'épargne-logement	11 939		5 542	17 480
Sur prêts d'épargne-logement	83		324	406
Total	12 068	0	5 866	17 934

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
 - un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).
- Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

NOTE 16 - Dettes subordonnées

	31.12.2023	Emissions	Remboursements	Autres variations	31.12.2024
Dettes subordonnées	95 577	0	0	0	95 577
Emprunts participatifs	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	20 620	0	0	0	20 620
Dettes rattachées	675	0	0	-162	513
Total	116 872	0	0	-162	116 710

Principales dettes subordonnées (supérieures à 10 millions d'euros de nominal) :

ENCOURS	DATE DE SIGNATURE	ECHÉANCE	TAUX
21 000	14/11/2017	15/11/2027	4,043000
12 000	30/03/2017	31/03/2027	4,653000
50 577	31/03/2016	24/03/2026	4,822000
12 000	24/05/2018	25/05/2028	4,555000

Le CIC Ouest n'a pas souscrit de nouvelles dettes subordonnées de plus de 10 M€, depuis 2018.

NOTE 17 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves (*)	Ecarts de réévaluation	Provisions réglementées (**)	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	Fonds pour risques bancaires généraux
Solde au 01.01.2023	86 999	226 886	320 459	0	6 935	55	143 396	784 730	8 456
Résultat de l'exercice							37 028	37 028	
Affectation résultat exercice précédent			43 029			100 367	-143 396	0	
Distribution de dividendes						-100 375		-100 375	
Impacts changements de méthodes (***)								0	
Dot/Rep dérogatoire de l'exercice					-244			-244	
Autres mouvements						1		1	
Solde au 31.12.2023	86 999	226 886	363 488	0	6 691	48	37 028	721 140	8 456
Solde au 01.01.2024	86 999	226 886	363 488	0	6 691	48	37 028	721 140	8 456
Résultat de l'exercice							19 436	19 436	
Affectation résultat exercice précédent			37 028				-37 028	0	
Distribution de dividendes								0	
Impacts changements de méthodes (***)								0	
Dot/Rep dérogatoire de l'exercice					-245			-245	
Autres mouvements						0		0	
Solde au 31.12.2024	86 999	226 886	400 516	0	6 446	48	19 436	740 331	8 456

Le capital social de CIC OUEST est constitué au 31 décembre 2024 de 10 874 854 actions d'une valeur nominale unitaire de 8,00 euros, dont 10.874.843 actions sont détenues par la SA CIC.

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC détient donc 99,99 % du capital de CIC OUEST au 31 décembre 2024.

De ce fait, Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - CIC reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés, les comptes de CIC OUEST.

Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL a pour siège social : 6 avenue de Provence 75009 PARIS et pour numéro d'identification 542 016 381.

Le résultat social de CIC OUEST s'élève à 19 436 786,80 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 avril 2025 d'affecter la somme de 19 484 471,31 €, provenant du résultat net pour **19 436 786,80 €**, et du report à nouveau pour **47 684,51 €** de la manière suivante :

0	Affectation en réserve légale
0	Dividendes au titre de l'exercice 2024
19 437	Affectation en réserve libre
48	Dotations au report à nouveau
19 484	Total distribuable après dotation de la réserve légale
0,00	Dividende unitaire zéro € par action.

(*) Le poste Réserves est composé au 31/12/2024 de 8 700 K€ de réserve légale, de 198 638 K€ d'autres réserves et de 193 178 K€ de réserves libres.

(**) Le poste Provisions réglementées est composé au 31/12/2024 de 6 646 K€ d'amortissements dérogatoires.

NOTE 18 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéterminée	Créances dettes rattachées	Total
ACTIFS							
Créances sur les établissements de crédit *	2 699 545	0	289 074	549 698	0	60 544	3 598 861
Créances sur la clientèle **	2 377 906	2 799 576	10 318 781	11 331 433	0	53 843	26 881 539
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0	0
PASSIFS							
Dettes envers les établissements de crédit	212 047	496 629	3 898 187	2 292 600	0	40 923	6 940 386
Comptes créditeurs de la clientèle	17 670 562	2 344 441	2 722 488	146 123	0	118 370	23 001 984
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse	0	0	0	0	0	0	0
- Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	0	0	0	0	0	0	0
- Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0

* à l'exception des créances douteuses et des dépréciations

** à l'exception des valeurs non imputées, des créances douteuses et des dépréciations

NOTE 19 - Contrevaieur en euros des actifs & passifs en devises

Les contrevaleurs euros des actifs et passifs libellés en devises sont au 31 décembre 2024 respectivement de 104 374 K€ et de 109 329 K€. CIC OUEST n'a pas de position opérationnelle significative en devises.

NOTE 20 - Engagements de garantie donnés

Dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (marché hypothécaire et titres sécurisés), certains crédits à la clientèle, distribués par notre établissement, constituent des actifs donnés en garantie, à ces opérations de refinancement, portées par des entités tierces du Groupe. Au 31 décembre 2024, leur montant s'élève à 7.386 millions d'euros.

NOTE 21 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments financiers à terme (selon la notion d'opérations de couverture micro/macro et opérations de gestion position ouverte/gestion spécialisée sur les opérations fermes et conditionnelles).

	31.12.2024			31.12.2023		
	Couverture	Opérations de gestion	Total	Couverture	Opérations de gestion	Total
Opérations fermes						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Accords de taux futurs		0	0		0	0
Swaps de taux	8 005 075	0	8 005 075	6 973 621	0	6 973 621
Swaps financiers	0	0	0	0	0	0
Autres opérations	0	0	0	0	0	0
Swaps - autres	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles						
<i>Marchés de gré à gré</i>						
Contrats de taux plafonds et planchers			0			0
Achetées	0	0	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0	0	0
Options de taux, change, actions et autres			0			0
Achetées	0	0	0	0	0	0
Vendues	0	0	0	0	0	0
Total	8 005 075	0	8 005 075	6 973 621	0	6 973 621

Ventilation des contrats d'instruments de taux d'intérêt de gré à gré par type de portefeuille

31.12.2024	Position ouverte isolée	Micro couverture	Risque global tx d'intérêt	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0
Contrats d'échange	0	75	8 005 000	0	8 005 075
Opérations conditionnelles					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0
31.12.2023					
Opérations fermes					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	1 621	6 972 000	0	6 973 621
Contrats d'échange					
Opérations conditionnelles					
Achats	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0

NOTE 22 - Ventilation des instruments à terme selon leur durée résiduelle

31.12.2024	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Instruments de taux				
<i>Marchés de gré à gré</i>				
Achats	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0
Swaps de taux	725 050	4 400 025	2 880 000	8 005 075
Total	725 050	4 400 025	2 880 000	8 005 075

NOTE 23 - Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels

Risques de crédit sur instruments financiers à terme	31.12.2023		31.12.2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Exposition Brute				
Risques sur les établissements de crédit	122 690		124 295	
Risques sur les entreprises	0		0	
Total	122 690		124 295	
Juste valeur des instruments financiers selon ANC. Art. 1124-29				
	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Juste valeur des instruments financiers à terme	51 883	114 006	95 573	102 421

NOTE 24 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	250 535	-331 837	236 471	-296 894
Clientèle	819 391	-589 421	675 263	-434 040
Crédit-bail et location simple	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	-228	0	-702
Autres	0	0	0	0
Total	1 069 926	-921 486	911 734	-731 636
dont charges sur dettes subordonnées		-6 037		-5 359

NOTE 25 - Revenus des titres à revenu variable

	Exercice 2024	Exercice 2023
Titres de placement	45	38
Titres de l'activité de portefeuille	57	115
Titres de participation et ATDLT	41	18
Parts dans les entreprises liées	29	29
Revenus des parts de S.C.I.	0	0
Total	172	200

NOTE 26 - Commissions

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie & interbancaires	1 089	0	775	-2
Opérations avec la clientèle	126 604	-2 884	121 430	-2 409
Opérations sur titres	3	-744	7	-727
Opérations de change	803	0	727	0
Opérations de hors-bilan				
. Engagements sur titres	0	0	0	0
. Engagements financiers à terme	0	0	0	0
. Engagements de financement et de garantie	8 659	-6 757	8 721	-9 187
Prestations de services financiers	206 312	-4 375	201 169	-4 011
Commissions sur moyens de paiement		-51 521		-48 300
Autres commissions (dont produits rétrocedés)	20 926	-5 513	22 039	-4 607
Total	364 396	-71 794	354 868	-69 243

NOTE 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Exercice 2024	Exercice 2023
- Sur titres de transaction	0	0
- Sur opérations de change	2 029	1 775
- Sur instruments financiers à terme		
* De taux d'intérêt	0	0
* De cours de change	0	0
* Sur autres instruments financiers y compris actions	0	0
Sous-total	2 029	1 775
- Dotations pour dépréciation des instruments financiers	0	0
- Reprises sur dépréciation des instruments financiers	0	0
Total	2 029	1 775

NOTE 28 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Exercice 2024	Exercice 2023
Opérations sur titres de placement		
- Plus-values de cession	1	2
- Moins-values de cession	0	0
- Dotations pour dépréciation	-107	-190
- Reprises sur dépréciation	128	267
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
- Plus-values de cession	0	0
- Moins-values de cession	0	0
- Dotations pour dépréciation	0	0
- Reprises sur dépréciation	0	0
Total	22	79

NOTE 29 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits accessoires	681		734	
Transferts de charges	89		90	
Dotations \ reprises de provisions	240	-146	670	-135
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	359	-6 074	252	-4 927
Autres produits et charges des autres activités	3	0	1	0
Total	1 372	-6 220	1 747	-5 062

NOTE 30 - Charges de personnel

	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires & traitements	-112 000	-117 609
Charges sociales	-54 368	-53 186
Indemnités de licenciement et transactionnelle	-550	-703
Charges de retraite	-98	996
Intéressement et participation des salariés	-18 849	-17 281
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	-18 346	-18 197
Dotations nettes aux provisions pour retraites et médailles du travail	-927	-7 008
Autres dotations nettes aux provisions	-2 379	-1 930
Total	-207 517	-214 918

NOTE 31 - Coût du risque

	Exercice 2024	Exercice 2023
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses et dépréciées	-91 499	-88 494
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	56 774	64 398
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	-15 824	-17 181
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	-2 031	-2 062
Récupérations sur créances amorties	970	1 090
Dotations nettes aux dépréciations sur créances individuelles	-51 610	-42 249
Dotations aux provisions	-11 591	-11 132
Reprises de provisions	7 531	6 693
Dotations nettes aux provisions	-4 060	-4 439
Total	-55 670	-46 688

Le coût du risque est de 55,7 M€ au 31 décembre 2024. Il s'est dégradé et enregistré une hausse de 9M€, par rapport au 31 décembre 2024.

Dont une dotation nette de 1 M€ de la provision générale pour risque de crédit.

NOTE 32 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Exercice 2024				Total	Exercice 2023 Total
	Effets publics & valeurs assimilées	Obligations & ATRF	Participation & ATDLT	Parts dans les entreprises liées		
Sur immobilisations financières						
- Plus-values de cessions	0	0	0	0	0	2 136
- Moins-values de cessions	0	0	0	-1	-1	0
- Dotations pour dépréciation	0	0	-92	0	-92	0
- Reprises sur dépréciation	0	0	0	1	1	489
Sous-total	0	0	-92	0	-92	2 625
Sur immobilisations corporelles et incorporelles						
- Plus-values de cessions					1 951	919

NOTE 33 - Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2024	Exercice 2023
Impôt courant - Hors effet de l'intégration fiscale	-11 771	-17 545
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs	0	318
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale	0	0
Total	-11 771	-17 227
Sur activités courantes	11 630	-17 455
Sur éléments exceptionnels	141	228
Total	11 771	-17 227

INTEGRATION FISCALE

ET COMMERCIAL, à compter du 1er Janvier 1995.

Par convention, chaque filiale membre du groupe intégré constitué par le CIC verse à la société mère, au titre de sa participation au paiement de l'impôt sur les sociétés et des contributions

- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire : NEANT ;
- Différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale : NEANT ;
- Déficits reportables : NEANT ;
- Détail de la rubrique « Impôts sur les bénéfices » :
 - o Impôt sur le résultat courant : 11 487 K€
 - o Impôt sur le résultat exceptionnel : 141 K€
 - o Régularisation exercices précédents : 143 K€

Le taux d'imposition (Impôt sur les bénéfices calculé comme ratio impôt/résultat avant impôt) pour 2024 s'élève à 39 %, il était de 31 % en 2023.

NOTE 34 - Effectifs moyens

	Exercice 2024	Exercice 2023
Techniciens de la banque	1 185	1 254
Cadres	1 061	1 046
Total	2 246	2 300

NOTE 35 - Honoraires commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent sur l'exercice 2024 à :

	Forvis Mazars S.A.	KPMG S.A.	TOTAL
Commissariat aux comptes, examen et certification des comptes	107 500	120 929	228 429
Honoraires de services autres que la certification des comptes			
Total HT	107 500	120 929	228 429

NOTE 36 - Rémunérations versées aux membres des organes d'administration, de direction et de contrôle

	31.12.2024	31.12.2023
Montant global des rémunérations versées	1 639	1 593
Montant global des jetons de présence (1)	88	34
Montant global des avances et crédits accordés (2)	1 131	2 306

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil de surveillance.

Il n'y a pas eu d'avance ni de crédits accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres du directoire et du conseil de surveillance.

(1) versés aux membres du conseil d'administration. Le montant indiqué dans la colonne 31.12.2023 est erroné. Il aurait dû être de 96 K€.

(2) ces avances et crédits sont des opérations courantes consenties à des conditions normales.

Il n'existe pas d'engagement spécifique de retraite né ou contracté, au cours de l'exercice.

NOTE 37 - Résultat par action

	2024	2023
Résultat net part du Groupe	19 437	37 028
Nombre d'actions à l'ouverture	10 874 854	10 874 854
Nombre d'actions à la clôture	10 874 854	10 874 854
Nombre moyen pondéré d'actions	10 874 854	10 874 854
Résultat de base par action	1,79	3,40
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	1,79	3,40

Le résultat net s'élève à 19M€ au 31/12/24, en baisse de 18M€ par rapport au 31/12/23.

Cette variation est principalement liée à une évolution défavorable du PNB. (-26 M€ par rapport au 31/12/23)

NOTE 38 - Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes. Voici celles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 27 714 comptes pour 16 929 921,58 €

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier: 659 comptes pour 359 268,25 €, déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

Note 39 - Evénements post-cloture

Aucun événement , qui affecterait significativement les états financiers, n'est survenu entre le 31 décembre 2024, et la date effective d'arrêtés des comptes.

Sociétés et adresses	Capital	Capitaux propres moins capital hors résultat 2024	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Net	Avances consenties par le CIC OUEST	Cautions et avis donnés par le CIC OUEST	Chiffre d'affaires H.T. 2024	Résultat net 2024	Dividendes encaissés en 2024 par le CIC Ouest
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur brute excède 1% du capital du CIC Ouest										
FILIALES (plus de 50% du capital détenu par le CIC Ouest)										
Filiales Françaises:										
Filiales étrangères:										
PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par le CIC Ouest)										
Participations françaises:										
Participations étrangères:										
PAYS DE LA LOIRE RELANCE - 1 rue de la Loire 44200 NANTES - Siren 908 883 283	9 100 000	-263 445	10,99	1 000 000	1 000 000	0	0	95 224	-398 186	0
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
Filiales										
Filiales françaises:				0	0				0	0
Filiales étrangères:				0	0				0	0
Participations										
Participations françaises:				172 916	166 675				0	0
Participations étrangères:				0	0				0	0